

Tout savoir sur l'Europe



Pour mieux appréhender le fonctionnement de l'Union européenne et vous familiariser avec les institutions européennes, la Revue des Chambres vous propose plusieurs fiches pratiques pour comprendre le rôle et le fonctionnement des principales institutions.

FICHE N° 2

LE PARLEMENT EUROPEEN, CŒUR DEMOCRATIQUE DE L'UE

L'institution dans les traités :

Articles 223 à 234 du TFUE précisent l'organisation et le fonctionnement du Parlement européen

Article 314 précise que le Parlement européen participe à l'élaboration du budget annuel de l'Union

Article 14 du TUE reprend les pouvoirs du Parlement européen

L'adhésion des citoyens à la construction européenne et leur participation aux grandes orientations de l'Union européenne a toujours été au cœur de l'ambition démocratique européenne. La forte abstention des dernières élections n'a fait que renforcer cet objectif et le rendre plus important. Et pourtant, depuis 1979 et l'élection des députés européens au suffrage universel direct, le Parlement européen n'a cessé d'être le garant et le symbole d'une démocratisation croissante des institutions européennes. L'institution parlementaire a connu plusieurs évolutions depuis la création de la première assemblée parlementaire européenne en 1951 jusqu'à la reconnaissance avec le traité de Lisbonne, du rôle de co législateur du Parlement européen.

RÔLE & MISSIONS

Comme un symbole, le Parlement européen est installé au cœur du quartier européen de Bruxelles, à l'image de son rôle central au sein du triangle institutionnel tout en conservant son siège à Strasbourg, symbole de la réconcilia-

Institution :
Parlement européen
Date de création : 1962
Localisation :
Bruxelles et Strasbourg
Président :
Martin Schulz



tion Franco-Allemande. Arène politique dans laquelle s'expriment les inquiétudes et les espoirs des 500 millions de citoyens européens, le Parlement européen porte la légitimité démocratique de l'Union européenne.

Les traités successifs ont donné à cette assemblée plus de légitimité et de pouvoirs :

- **pouvoir législatif** : co-législateur dans la majorité des domaines de politiques publiques,
- **pouvoir budgétaire** : possibilité de valider ou rejeter le budget annuel définitif de l'Union européenne,
- **pouvoir de contrôle** : moyens d'information à disposition du Parlement (questions, rapports et pétitions, commissions d'enquête) et possibilité de censurer la Commission européenne.

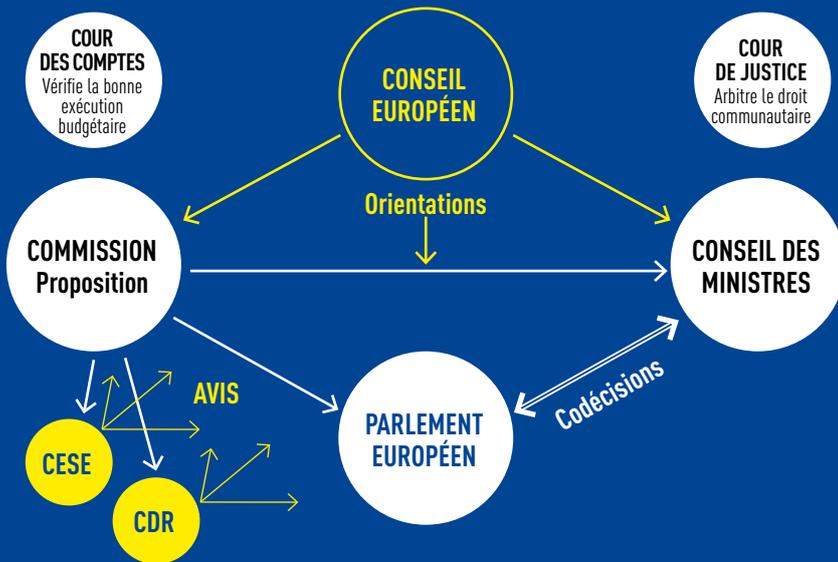
COMPOSITION & ORGANISATION

Depuis le traité de Lisbonne de 2009, le Parlement européen est composé de 751 députés élus pour 5 ans au sein des 28 pays de l'Union européenne. La France compte 74 représentants élus au sein de 8 circonscriptions interrégionales. Malgré cette représentation, la France risque de perdre en influence puisque seuls 33 d'entre eux siègeront dans les deux groupes politiques (PPE et S&D) les plus importants en nombre et essentiels aux compromis. Institution hautement politisée, le Parlement européen est composé de 7 groupes politiques.

Le groupe de centre-droit PPE est le plus important en nombre de représentants devant le groupe des socialistes et



Arène politique dans laquelle s'expriment les inquiétudes et les espoirs des 500 millions de citoyens européens, le Parlement européen porte la légitimité démocratique de l'Union européenne



LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN

- Affaires étrangères
- Droits de l'homme
- Sécurité et défense
- Développement
- Commerce international
- Budgets
- Contrôle budgétaire
- Affaires économiques et monétaires
- Emploi et affaires sociales
- Environnement, santé publique et sécurité alimentaire
- Industrie, recherche et énergie
- Marché intérieur et protection des consommateurs
- Transports et tourisme
- Développement régional
- Agriculture et développement rural
- Pêche
- Culture et éducation
- Affaires juridiques
- Libertés civiles, justice et affaires intérieures
- Affaires constitutionnelles
- Droits de la femme et égalité des genres
- Pétitions

progressistes (S&D). Ces deux groupes n'ont plus la majorité absolue au Parlement et cet éparpillement des voix aura des conséquences dans la construction des majorités et le travail parlementaire marqué par le compromis.

Pour la nouvelle mandature, le travail parlementaire du Parlement européen s'organise autour de 20 commissions thématiques permanentes dans lesquelles siègent entre 25 et 71 députés. Parmi elles, les Commissions « Agriculture et développement rural », « Environnement, santé publique et sécurité alimentaire » seront particulièrement suivies par les Chambres d'agriculture car leurs travaux auront des impacts majeurs sur l'agriculture européenne. Des commissions temporaires, des délégations permanentes avec des parlements nationaux ou organisations internationales, ainsi que des commissions d'enquête peuvent également être créées.

UN FONCTIONNEMENT PAR COMPROMIS

Dans son travail, chaque député européen doit composer entre les positions nationales reçues de son Etat et son orientation politique validée par les

électeurs. Exercer un mandat de député européen n'est donc pas chose aisée et peut s'apparenter à un jeu d'équilibriste pour rechercher des majorités, influencer et contribuer à la production parlementaire.

Dans une institution marquée par la recherche permanente de compromis, l'assiduité, la compétence et la persévérance sont des atouts majeurs pour ceux qui souhaitent faire aboutir leur(s) dossier(s). Le corollaire de ces atouts peut être le manque de visibilité de ces élus, dans leurs capitales et vies politiques nationales.

PRIORITÉS DE TRAVAIL DU PARLEMENT EUROPÉEN

Les priorités du Parlement européen sont calquées sur celles du Conseil et de la Commission européenne. Les membres de la Commission de l'Agriculture et du Développement rural devront notamment se pencher sur la réforme des fruits et légumes ou sur la nouvelle réglementation de l'agriculture biologique. Les actualités internationale et européenne sollicitent également les députés que ce soit sur l'embargo russe ou sur les volets agricoles des négociations commerciales (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, accord UE/Mercosur...). Concernant la Commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la sécurité alimentaire, plusieurs sujets importants sont déjà inscrits à son agenda, parmi lesquels l'intégration des priorités environnementales dans



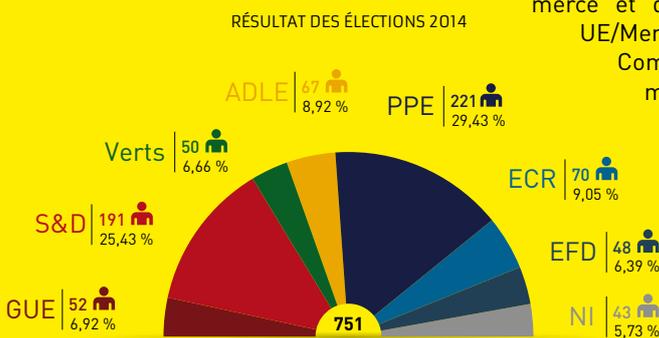
Vote concernant la réforme de la PAC

les politiques économiques et budgétaires, la reprise du paquet « qualité de l'air » ou encore le débat récurrent sur les OGM.

RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX

Des relations de coopération se sont développées avec les traités successifs. Avec le transfert de compétences jusque-là dévolues aux Parlements nationaux d'un côté et le renforcement du Parlement européen de l'autre, le rôle des parlements nationaux a fortement évolué dans l'élaboration des politiques publiques. Plusieurs instruments de coopération existent : les conférences des présidents des assemblées parlementaires de l'Union européenne au cours desquelles se réunissent les Présidents du Parlement européen et des Parlements nationaux, les rencontres parlementaires, les Conférences des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne, etc...

Justin Lallouet et Sylvain Lhermitte
Chambres d'agriculture France
Service Europe et action internationale



Source : Parlement européen